

*Quelques remarques du comité de la société pédagogique genevoise (SPG)*

Les délégués rencontrés par les chefs de projet lors de deux séances de deux heures (24 janvier et 5 février) dans la première partie de la consultation ainsi que les enseignants présents à la commission interne du spécialisé (10 avril) ont pris connaissance du rapport intermédiaire daté du 20 mars 2008.

**Un rapport intermédiaire partiel**

D'une manière générale, les délégués ont un peu de peine à retrouver dans le texte leurs interventions et la réflexion entamée lors des deux entretiens. Ils notent aussi que si le mandat de l'enseignement spécialisé va de 0 à 20 ans, les tranches 0-4 ans et 13-20 ans sont absentes à ce stade des travaux. Il est par exemple étrange que le mot même « école de formation préprofessionnelle » (EFP) ne figure nulle part si ce n'est dans le rappel du mandat, justement. Enfin, ce rapport intermédiaire est construit pour bonne part en référence à l'enseignement ordinaire, presque en réaction au nouveau fonctionnement annoncé de ce dernier, et élude de la sorte un peu trop les raisons, le mandat et les fondements de l'enseignement spécialisé.

Les délégués constatent que si l'introduction du rapport permet de resituer dans quel cadre le mandat a été élaboré et propose un certain nombre de constats sur l'enseignement spécialisé, un vrai manque quant à la prise en compte du travail réellement réalisé dans les classes spécialisées et dans les centres médico-pédagogiques (CMP), également du point de vue de leurs spécificités respectives, constitue un défaut récurrent au fil de la lecture.

Le fait par exemple de n'avoir pas rencontré certains acteurs de l'enseignement spécialisé comme les formatrices a pour conséquence que certaines représentations quant à la formation des enseignants spécialisés et à leurs besoins sont dépassées. La spécialisation en deux ans accorde une part importante aux didactiques et à leur utilisation appropriée par rapport aux élèves accueillis. L'analyse des pratiques et des propositions de formation continue autour de didactiques appropriées à l'enseignement spécialisé a fait progresser la réflexion et les pratiques dans l'enseignement spécialisé. Les enseignants ont aussi été dotés d'outils comme le portfolio ou les livrets scolaires qui permettent un rendre compte aux parents tant sur le plan des compétences sociales et cognitives que des savoir-faire.

**Des hypothèses à approfondir**

Les deux postulats, à savoir à la fois une probable augmentation des signalements d'élèves pour l'enseignement spécialisé avec l'introduction des directions d'écoles et la volonté de garder un taux bas d'élèves scolarisés dans l'enseignement spécialisé conditionnent en bonne partie la suite du rapport. Si la volonté de garder un taux faible de placement nous paraît tout à fait appropriée, il n'est par contre pas certain que la proximité hiérarchique engendre une explosion des signalements. On pourrait aussi faire l'hypothèse que cette proximité encouragera et soutiendra les équipes pour repenser et chercher des pistes pour la prise en charge des élèves en grande difficulté dans le cadre de l'école. Nous n'excluons toutefois pas la possibilité que les demandes de placement dans le spécialisé croissent véritablement mais nous remarquons par ailleurs que cette tendance existe déjà, que les inspecteurs sont obligés de faire de la contention, sans que l'origine de cette croissance puisse être déterminée avec certitude, et qu'il sera donc peu aisé, si demain l'hypothèse d'une forte augmentation se vérifie, de faire la part des choses.

Par rapport à la prise en charge des élèves en grande difficulté, nous pensons effectivement que les connaissances et expertises élaborées et mises en pratique dans l'enseignement spécialisé peuvent être une contribution, mais le rapport ne propose pas de pistes concrètes, si ce n'est les plates-formes interdisciplinaires d'intégration, sur lesquelles nous reviendrons par la suite. Concernant les connaissances, les expertises et les outils élaborés par le secteur spécialisé, il nous semble qu'un tel

rapport devrait en faire le catalogue de manière plus explicite. En effet cela contribuerait à rendre plus transparent le travail effectué par les enseignants spécialisés et à mieux le faire accepter dans l'éventualité d'un partage de compétences avec l'enseignement ordinaire.

### **Oui à une direction unique**

En ce qui concerne les propositions contenues dans les synthèses, nous soutenons une réorganisation qui comprendrait une direction unique du SMP, afin à la fois de garder un lien fort entre les aspects médico-thérapeutiques et l'enseignement spécialisé, mais de renforcer aussi de manière accentuée la partie de l'enseignement spécialisé, avec ses caractéristiques propres. Il est donc aussi important que cette direction unique reste dans le cadre d'un service de l'enseignement obligatoire. Un organigramme pour mieux comprendre la place de cette direction unique au sein du DIP (quel lien avec l'office de la jeunesse, par exemple ?) manque pour l'instant.

De manière tout à fait concrète, il nous semble absolument nécessaire, avec les nouvelles directions d'établissement, d'augmenter rapidement le nombre de **directeurs de l'enseignement spécialisé**. Nous proposons de porter le nombre actuel à 15 (= postes à 100%) et de réfléchir rapidement sur l'articulation de leurs charges et actions spécifiques avec le nouveau fonctionnement mis en place pour l'enseignement ordinaire. Nous préconisons qu'une solution soit trouvée pour la rentrée 2008 et qu'un cahier des charges provisoire du directeur spécialisé soit au minimum rédigé pour qu'un appel d'offre puisse être lancé sans délai.

Dans ce rapport il est très peu fait mention des centres médico-pédagogiques et des **responsables pédagogiques** qui en assurent avec l'équipe le bon fonctionnement au quotidien. Il serait important qu'une proposition de nouveau fonctionnement de l'enseignement spécialisé prenne en compte leur travail et leur rôle, ainsi que les rapports entretenus avec les directeurs du spécialisé. Un cahier des charges, attendu depuis des années, devrait être rapidement élaboré.

### **Les plates-formes d'intégration : une nouveauté peu aboutie**

La proposition principale et innovante de ce rapport intermédiaire, celle qui devrait permettre de répondre à un certain nombre de questionnements et améliorer la transparence des rapports entre enseignement ordinaire et enseignement spécialisé, notamment en ce qui concerne le placement des élèves, est celle des plates-formes. Nous ne nous opposons pas à un tel concept, mais nous pensons que celui-ci est encore peu élaboré et mérite de nombreux affinements. La question de la perméabilité améliorée entre enseignement ordinaire et enseignement spécialisé, devrait en particulier être pensée tant du point de vue de l'échange de compétences, que de la signification à moyen et long termes pour le travail de l'enseignant spécialisé. En effet nous ne souhaiterions pas qu'un glissement vers des pratiques d'appui psychopédagogique en classe soit opéré sans qu'une réflexion soit menée avec le corps enseignant lui-même et en s'appuyant sur des modèles réussis ou non de contrées plus ou moins proches du canton du bout du lac.

### **Une concertation à intensifier**

En conclusion, nous proposons d'une part de renforcer la hiérarchie de proximité pour les enseignants spécialisés, avec la nomination de nouveaux directeurs de l'enseignement spécialisé, d'autre part de considérer le présent rapport comme une ébauche d'un processus de mise en place d'un nouveau fonctionnement de l'enseignement spécialisé. Cela signifie que la réflexion doit se poursuivre d'ici à la fin de l'année et l'an prochain avec les partenaires concernés. Cette réflexion doit conduire à mieux définir d'une part les orientations et spécificités propres de l'enseignement spécialisé tant du point de vue de leur contenu (outils, pratiques, expertises) que de leur organisation (direction, rapports avec les parents, avec l'école ordinaire) et, d'autre part, le métier de l'enseignant spécialisé et son évolution dans le contexte politique et social actuel (RPT, politique d'intégration des élèves, élèves en échec à l'école ordinaire).

*Le comité SPG – 28 avril 2008*